

QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Joëlle Milquet

Le 9 septembre 2015

OBJET : La mobilité des enseignants

Madame la Ministre,

Dans votre courrier du 20 août adressé aux directions de l'enseignement officiel, on peut notamment découvrir une nouvelle plateforme d'échange destinée à favoriser l'échange des enseignants entre les différentes communautés.

Je me félicite à la fois de cette page internet et des dispositions qui permettent aux enseignants engagés à titre définitif dans une des trois Communautés d'aller enseigner dans une autre Communauté tout en gardant leur statut, leur traitement et leur ancienneté.

Il est vrai, et j'en suis convaincu, qu'un cours de langue est plus enrichissant quand il est donné par un enseignant dont c'est la langue maternelle.

Le site internet (<http://www.teachersmobility.be>) dévoué à cette mobilité entre Communauté, en fonction depuis le 25 août dernier, m'a l'air à la fois simple et efficace pour mettre en relation les écoles et les enseignants.

Si pour l'instant on ne peut pas encore voir la moindre offre d'emploi dans aucune des trois Communautés, j'imagine que cela n'est dû qu'à sa récente existence et non à un manque de motivation des établissements.

Mes questions sont les suivantes Madame la Ministre,

- Les établissements ont été prévenus de l'existence de cette plateforme via votre courrier, prévoyez-vous aussi de communiquer à ce sujet directement aux enseignants ?
- Il est bien entendu hors de question de faire un bilan deux semaines après le lancement de la plateforme, mais juste pour se faire une idée, avez-vous déjà reçu des C.V. d'enseignants ?
- C'est vraiment un détail mais il semble que le volet « Conditions linguistiques à respecter » n'existe que pour la Communauté germanophone à ce jour ?

**Réponse aux questions écrites n° 744 de M. Lagasse du 5 octobre 2015 et 909
et M. Tzanetatots du 24 novembre 2015 à Madame Joëlle MILQUET, Vice-
présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance**

Objet : Mobilité des enseignants

Messieurs les Députés,

L'accord que j'ai conclu avec mes deux collègues flamands et germanophones et la mise en place du site web teachersmobility.be contribuent à faciliter le recrutement de « native speakers » pour les écoles ayant choisi d'implanter des projets d'immersion linguistique, projets que je soutiens particulièrement.

Ce site s'est effectivement ouvert à la mi-août et j'en ai personnellement informé les pouvoirs organisateurs et les chefs d'établissement lors de mon courrier de rentrée et plus récemment encore par voie de circulaire (5478 du 29 octobre 2015).

Ce site a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une mise à jour de la part de la Communauté germanophone en début septembre, comblant le manque initial que vous me signalez sur les conditions linguistiques à respecter.

Concernant le budget, il a été respecté.

Concernant les missions menées par des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces informations n'ont pu m'être transmises par les cabinets concernés.

Je vous remercie de votre attention.

Joëlle MILQUET

Vice-présidente et Ministre de l'Education,
de la Culture et de l'Enfance